

## **CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2021**

L'an 2021, le 14 septembre à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie.

**Présents :** Arnaud PAGEAUD, Maire, Catherine ROUIL, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjoints au Maire, Aurélie ROUSSEAU, conseillère déléguée, Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, Olivier LE HENAFF, Samuel ROBERT, François DUPONT, Freddy PAILLUSSON, Flavie GUILLOTEAU, Violette GAUTREAU.

**Secrétaire de séance :** Nathalie Anciaux

### **Approbation du compte-rendu du 22 juin 2021**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération 2021\_056 : Vente de Terrain – la Guibretière**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Antoine BARTHELEMY, domicilié à 74, La Guibretière-Teillé, a sollicité la commune pour l'achat d'une parcelle communale non cadastrée afin de desservir le terrain ZC 60 dont il est propriétaire ; cette parcelle est située au lieu-dit La Guibretière. Le Maire propose un tarif de vente à 1.5€/m<sup>2</sup> (surface estimée 180m<sup>2</sup> à préciser par un bornage) et précise que les riverains ont donné leur accord.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de fixer le prix de vente à 1.5€ du mètre carré dans le cadre de la vente d'une parcelle communale, située au lieu-dit La Guibretière, frais de bornage et d'acte à la charge des acquéreurs.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_056-DE

### **Délibération 2021\_057 : Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) – Cœur de bourg / Cœur de Ville.**

Le dispositif est présenté :

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville » qui sera renouvelé tous les ans. Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants. Les communes candidates sont invitées à s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de leur « cœur de bourg / cœur de ville », formalisé dans le cadre d'un plan-guide opérationnel ou à travers la présentation de la stratégie de transformation du « cœur de bourg / cœur de ville » mise en œuvre. Le plan-guide ou la stratégie définissent à minima les axes structurants du projet de requalification, le périmètre d'intervention, le plan d'actions (décliné en opérations) et son calendrier de mise en œuvre.

L'appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie opérationnelle de transformation du « cœur de bourg / cœur de ville » à la phase de déploiement des actions. Les candidatures seront présentées à l'automne prochain au comité d'engagement composé d'élue(s) du Département qui se prononceront sur l'accompagnement technique et financier. À l'issue du comité d'engagement, un contrat-cadre pluriannuel sera signé entre les parties.

Les subventions départementales peuvent porter sur :

- le financement de l'étude relative au plan-guide opérationnel et/ou études opérationnelles,
- le financement des opérations d'investissement découlant du plan-guide. Chaque opération fait l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Le taux maximal de subvention de l'étude relative au plan-guide opérationnel et des opérations d'investissement qui en découlent est de 30 %, 40 % ou de 50 % selon la catégorie financière de la commune éligible au titre de l'AMI (Cf. page 12 du guide pratique soutien aux territoires 2020-2026).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à candidater à Appel à manifestation d'intérêt (AMI) – Cœur de bourg / Cœur de Ville dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 lancé par le Département de Loire Atlantique,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_057-DE

**Commission Association / Culture / Sports / Tourisme :**

-Catherine ROUIL remercie tous ceux qui ont apporté leur aide pour le crépuscule et les mardis du plan d'eau. Le 29/9 les associations seront conviées avec Mathis et Alan (en visio)  
Bilan sera fait avec le bureau pour retour prochain CM.

Catherine présente

-actualités culturelles ; spectacles dans la commune

\*le 23/10 PM « le petit fil rouge » (doc dispo en mairie),

\*les grapheurs ; Catherine montre la proposition sur le thème de l'eau (approuvé par la COMPA) coup de cœur pour les murs de la SAMAb, le projet démarre le 20/9 jusqu'au 27/9. Visite des scolaires sur les lieux le 23/9 (sécuriser les lieux). Fresque sur le mur face au RS avec les scolaires JD les 27-28/9 et StP les 30/9 et 1/10.

Qts Florent L, qui décide des dessins ? Pourquoi pas en rapport avec l'histoire de Teillé ?

Rp Arnaud P, le collectif décide, la thématique décidée avec l'ensemble des communes avec comme fil conducteur commun = l'eau.

Faire des photos tout au long de la réalisation.

\*résidence dernière semaine d'octobre pour le « théâtre ailé » (festival des marionnettes) voir pour engendrer des recettes (entrée, bar..).

-envisager le budget pour les évènements suivants

\*Commémoration du 11/11 (Raphael en lien avec les anciens combattants)

Raphael présente Rencontre avec Mr Richard (pdg UNC) et Mr Lecomte, alerte sur la baisse des effectifs. Sollicitent l'aide de la mairie dans le devoir pour leurs défunts et pour la commémoration.

Raphael peut être porte drapeau (référent conseiller). Souhait de changer le nom de la place du marché en place de la mémoire.

\*Fête de la Sainte Barbe le 5/12

\*les illuminations le 4-5/12

\*noël des 70 ans et +

\*noël des scolaires

-Tilliacum –présentation à venir du projet en mairie (Teillé-Mouzeil+Riaillé) dernier week end d'août du vendredi midi au dimanche soir sur le site du parc monumental.

**Délibération 2021\_058 : Demandes de subventions exceptionnelles 2021**

Catherine Rouil, adjointe au maire, présente les demandes :

- L'Association New Rancard sollicite la commune pour une subvention d'un montant de 1 600€ pour faire face aux difficultés financières engendrées par la crise sanitaire
- L'Association FCMTL sollicite la commune pour une subvention d'un montant de 500€ pour la sauvegarde et le maintien de l'association dans le contexte de la crise sanitaire
- Le Muséum d'histoire naturelle de Nantes - via Mme Christine Strullu (chercheur en Paléobotanique) sollicite la commune pour soutenir une action culturelle pédagogique à destination des écoles de Mouzeil, Teillé et Mésanger. Ce projet global s'intéresse au patrimoine lié au charbon des sites de Mouzeil, Teillé et Mésanger et aux collections de plantes fossiles qui y ont été récoltées. Il a pour but de mettre en valeur ce patrimoine et s'inscrit dans un contexte culturel à visées éducative et touristique. Il constitue une première étape vers la réalisation d'un centre d'interprétation sur le charbon et les fours à chaux dans le but d'offrir une activité touristique inédite. La COMPA a déjà attribué une subvention de 3 000€ pour ce projet.

Question Samuel ; pour le FCMTL, la subvention est donnée en plus de la subvention attribuée en fonction du nombre de jeunes ?

Réponse AP ; oui subvention demandée pour compenser les pertes financières liées à la crise sanitaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'attribuer les subventions exceptionnelles de la manière suivante :

Association New Rancard : 500€

Association FCMTL : 500€

Muséum d'histoire naturelle de Nantes : 500€

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**ADOPTÉ** : à 18 voix pour et 1 abstention.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_058-DE

**Commission Enfance Jeunesse :**

Nathalie ANCIAUX résume les activités de sa commission :

-bilan des effectifs scolaires dans les 2 écoles ; 92 pour JD (5 classes) 77 St Pierre (3 classes).

6 élèves de JD sont désinscrits depuis Juin (vers St Pierre ou déménagement). Attention à l'augmentation conséquente de la subvention OGEC en fonction de ces nouveaux chiffres.

-reprise des séances de musique au mois d'octobre dans les 2 écoles (30 séances prévues). Le cout pour la mairie a augmenté du fait de la reprise par Arpège de la rémunération de Claudie Toublanc en 2021 (tenant compte des frais de déplacement et paniers). Il a été demandé à l'OGEC de prendre en charge le financement des heures pour l'école St Pierre compte tenue de l'augmentation de la subvention (en attente de validation).

-Rentrée restaurant scolaire :: obligation de séparer les 2 écoles (niveau 2 conditions sanitaires covid). La petite salle des associations est utilisée en supplément pour éviter de monopoliser la salle polyvalente. Les élèves seront sollicités pour renommer les salles de manière plus ludique.

-travaux d'été : Pour l'école Jacques Demy,

\*l'ensemble du réseau informatique a été refait =pose de prises réseaux et câblage dans chaque classe, bibliothèque, salle d'activité, salle de repos, salle de réunion, salle de motricité raccordées à une baie informatique.

\*la cour a été aménagée par un paysagiste = pose de bacs potagers, plantation de cassis, groseillier, Fedjoa dans les bacs et mise en place de framboisier le long du mur, installation d'un composteur et de 3 réserves d'eau.

Pour la restauration scolaire : Réfection de l'éclairage, Étude acoustique

-Reprise des projets pour le CCJ (inter commissions) ;

\*Geocatching (service technique),

\*aménagement du plan d'eau (réunion prévue avec commission urba),

\*nettoyage de la nature,

\*illumina sons (avec commission ACS)

\*projet « argent de poche », violette a participé à la mise en place sur 4 jours en juillet à Pannecé en lien avec le service enfance jeunesse du SIVOM de Riaillé. Implication des élus.

-Reprise des autres projets commission EJ ; livre de recettes, mise en place et communication sur la loi EGAlim.

**Délibération 2021\_059 : Adhésion à GOAL (Groupement Ouest d'Achats Libres)**

Le dispositif est présenté :

La société SARL GOAL (Groupement Ouest d'Achats Libres) propose un contrat à la Mairie pour l'approvisionnement en denrées alimentaire pour la restauration collective. La durée initiale est de 12 mois et reconductible par tacite reconduction.

D'après une étude entre nos tarifs d'achat actuels et leurs tarifs « préférentiels », le cout des denrées pourrait significativement être réduit sans changer de fournisseurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de souscrire au contrat d'entreprises de services proposé par la SARL GOAL

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_059-DE

Olivier Le Hénaff quitte la séance à 20h10.

**Délibération 2021 060 : Budget Lotissements - annulation Délibération n° 2021-029**

Le budget Lotissements présente des anomalies relevées par la Trésorerie d'Ancenis : il n'y a pas d'affectation de résultat sur les budgets lotissement compte tenu de la gestion des stocks. I Par conséquent, il faut annuler la délibération d'affectation du résultat prise en mars 2021 – n°2021-029.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'annuler la délibération 2021-029,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_060-DE

**Délibération 2021 061 : Budget Lotissements – décision modificative n°1**

Le budget Lotissements présente des anomalies relevées par la Trésorerie d'Ancenis : afin de régulariser ce budget, la décision modificative n°1 suivante est proposée :

	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
002	Résultat de fonctionnement reporté				60 884,23 €
6045	Achats d'études, prestations de services		150 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	150 000,00 €			
7133	Variation des en-cours de production de biens		60 884,23 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>150 000,00 €</b>	<b>210 884,23 €</b>	<b>- €</b>	<b>60 884,23 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			150 000,00 €	
3351	Terrains				60 884,23 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			60 884,23 €	
1641	Emprunts en euros				150 000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>210 884,23 €</b>	<b>210 884,23 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>60 884,23 €</b>		<b>60 884,23 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la décision modificative n° 1 sur le Budget Lotissements, telle qu'énoncée ci-dessus.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_061-DE

**Commission bâtiment / Voirie / services techniques :**

Florent LIRONDIERE résume les activités de sa commission :

-Station d'épuration ; avancement du chemin de randonnée, grillage posé (super travail). Réouverture le 15/9. Arrivage des enrobés, portail.

-Cimetière ; entretombe et engazonage débutés. Thierry a fait du beau travail.

-Passerelle du plan d'eau ; démontage début octobre. Les plots de béton et le compteur électrique seront refaits. Lydia demande qu'une communication soit faite sur les travaux qui suivront l'enlèvement.

-Réunion URBA ; 5 permis de construire ont été acceptés. 1 abstention pour la rénovation d'une chaufferie (maison de retraite). Voir avec Catherine pour inclure la demande dans « cœur de bourg ».

-Prévoir une réunion avec le CCJ (Violette) pour l'aménagement du plan d'eau et le bar du foot.

-Visite des villages en vélo ; la Milsandière demande de mise en place de 3 stops, le bois Bautier demande de travailler sur la sécurisation et la circulation (axe prioritaire qui descend de la Rogerie). Faire venir la société LSP pour demander différents traçages possibles.

-« point-à temps automatique » (PATA) en ce moment sur la commune. Les défauts de voirie sont comblées par du goudron et du gravier. Un chiffrage est fait pour la Sionnière. Rappel : 142 km de route à entretenir sur Teillé, repenser l'entretien.

-réflexion avec le service technique sur les besoins en matériel.

-fonds de concours territorial COMPA ; sécuriser le cheminement piéton pour les enfants dans le secteur du Pin-Belvédère.

-Agents ; Mario en contrat sur la commune jusqu'au 30/9 et Nathan 14 ans en stage jusqu'à fin décembre (travail avec MFR de Riaillé).

Aurélie intervient au sujet des bâtiments ; l'éclairage LED de la salle polyvalente et du restaurant scolaire a été réalisé. Une étude acoustique a été faite au restaurant scolaire avec une proposition de la société intervenante pour poser des panneaux acoustiques et refaire le sol. Il faudra demander un chiffrage après l'ouverture du mur de la salle verte.

Véritas ; remise aux normes de la salle polyvalente et Armat (branchements).

Prévoir de changer les dalles de faux plafond de la salle polyvalente.

### **Délibération 2021\_062 : Marchés de travaux Salle de sports et salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres pour les travaux de construction de la salle de sports et salle polyvalente. Les plis ont fait l'objet d'une analyse des offres par le cabinet d'architectes MCML, chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre du projet

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (60%), la valeur technique (40%).

Après le premier rapport d'analyse, une négociation a été demandée et trois lots ont été relancés

Au regard de l'analyse des offres après négociation, réalisée par le cabinet MCM, il préconise de retenir les offres suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise	Adresse	Offre HT
Lot 1	Terrassement Gros Œuvre	Delaunay	LE PIN EN MAUGES	455 870,00 €
Lot 2	Charpente métallique bardage	Cailler	DRAIN	380 000,00 €
Lot 3	Etanchéité	Soprema	CARQUEFOU CEDEX	165 000,00 €
Lot 4	Menuiseries extérieures et métallerie	Erdralu	Nort sur Erdre	53 100,00 €
Lot 5A	Menuiseries intérieures	Subileau	ANCENIS CEDEX	40 500,00 €
Lot 5B	Plâtrerie	Tertrin	LE CELLIER	24 934,16 €
Lot 6	Plafonds suspendus	Plafisol	VERTOU	12 500,00 €
Lot 7	Électricité	Monnier	ANCENIS-SAINT-GEREON	90 810,00 €
Lot 8	Chauffage ventilation plomberie, sanitaires	Hervé Durand	OREE D'ANJOU	133 481,18 €
Lot 9	Revêtements de sols	SRS	Thouaré sur Loire	49 000,00 €
Lot 10	Sols sportifs	Sporting Sols	ST FULGENT	56 495,71 €
Lot 11	Peinture	Fremondière décoration	OREE D'ANJOU	16 500,00 €
Lot 12	Équipements sportifs	Marty Sports	ST CLEMENT DE LA PLACE	26 519,50 €
				1 504 710,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les offres des lots présentées ci-dessus pour un montant total de 1 504 710,55€ HT,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 04/10/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_062-DE

### **Commission Communication :**

Lydia BEATRIX BALLET résume les activités de sa commission :

-Réseaux ; Facebook=513 abonnés (le plus gros score >9000 vues), Instagram= 173, Intramuros=1000 abonnés

-Site internet : une réunion est prévue le 16/9 pour décider de la configuration.

-Le Mag : édition le 5/10. Les publications qui ne concernent pas Teillé ne doivent pas être publiées sur le Mag en premier.

-Ateliers numériques : terminés, 9 ateliers sur 4 journées ont été organisés. Toutes les inscriptions n'ont pas été réalisées (personnes qui ne sont pas venues ou malades). Les prochains ateliers seront organisés par la COMPA qui prend le relai.

-réflexion sur l'installation d'un panneau numérique ; PrismaFlex intéressant car travaille en lien avec Intramuros. Travail de la commission sur le choix des fonctionnalités (panneau simple ou recto-verso etc).

Lydia évoque un projet qui pourrait être intéressant pour la commune ; apport de la Wifi dans le bourg avec 15 000€ de subvention possible.

#### **Délibération 2021\_063 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE : modification du calcul du capital-décès**

Le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 10 novembre 2020, décidé d'adhérer au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique afin de garantir les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 (remboursement total ou partiel des rémunérations versées à l'agent lors d'absences médicales, d'accueil d'un enfant de l'agent, ou en cas de décès).

Dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID le décret n°2021-176 du 17 février 2021 modifie temporairement la garantie décès dans ses modalités de calcul du capital servi aux ayants droit (enfants, conjoint marié ou pacsé) de l'agent public décédé entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Pour la période courant du 1er janvier au 31 décembre 2021 le capital décès servi est désormais calculé sur la base de la dernière rémunération brute annuelle (incluant le régime indemnitaire) de l'agent et ne correspond donc plus au forfait de 13 888 € servi depuis 2015.

Cette nouvelle disposition s'impose à tous les employeurs territoriaux.

En application du cahier des charges du contrat groupe, l'assureur doit intégrer les nouvelles mesures dans l'éventualité où les textes venaient à être modifiés. Il peut proposer à la collectivité une révision de ses conditions de garantie dans le cadre d'un avenant signé des deux parties.

L'assureur du contrat groupe (Axa France Vie) et le gestionnaire (SOFAXIS) proposent un complément de cotisation à hauteur de 0.15% pour la garantie décès et uniquement pour les collectivités qui souhaiteraient s'assurer pour la totalité du montant du capital décès applicable en 2021.

Afin de bénéficier de cette modification de garantie, il y a lieu de souscrire un avenant au contrat d'assurance. Il sera applicable au 1er jour du mois suivant la date de délibération. Le complément de cotisation d'assurance sera prélevé en fin d'exercice lors des opérations de réajustement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de souscrire l'avenant au contrat d'assurance groupe afin de bénéficier de la modification de la garantie décès (+0.15%)

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_063-DE

#### **Délibération 2021\_064 : Crédit de postes - Modification du tableau des effectifs**

Le Maire propose de créer deux postes au sein du service Restauration scolaire et entretien des bâtiments pour améliorer les conditions de travail des agents :

- Un poste de 20h semaine en contrat aidé qui serait présent de 8h à 14h15 les Lundis, Mardis, Jeudis et vendredi + Aide de 2 heures le mercredi car les effectifs du mercredi sont en hausse. Ce poste permet aussi le soutien pour les tous petits <3ans acceptés maintenant au Restaurant scolaire.

- Un poste de 8h15 semaine pour l'entretien de l'espace enfance jeunesse sur le temps scolaire et l'entretien des bâtiments utilisés par l'accueil de loisirs en période de vacances scolaires (ce temps serait facturé au SIVOM du secteur de Riaillé).

Ces emplois pourraient être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière Technique, aux grades d'adjoint technique territorial ou Adjoint technique principal de 2ème classe ou Adjoint technique principal de 1ère classe.

Date de début : 20 septembre 2021

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur sur un poste similaire. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**ADOpte** la proposition du Maire telle qu'énoncée ci-dessus

**MODifie** ainsi le tableau des emplois

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_064-DE

#### **Délibération 2021\_065 : Marchands Ambulants – droit de place**

Compte tenu des demandes de stationnement pour des commerces ambulants, le Maire propose de rédiger un formulaire de demande d'emplacement et de fixer les tarifs ci-après :

- Occasionnel : 3€/jour / emplacement
- Annuel : 35€/ trimestre/ emplacement

Nathalie Douet fait un retour de personnes ; ces commerces font de la concurrence au Proxi AP précise que cela a été discuté avec les gérants du proxy en amont.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**ADOpte** la proposition du Maire telle qu'énoncée ci-dessus

**CHARGE** le maire d'exécuter cette décision

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_065-DE

#### **Délibération 2021\_066 : ACQUISITION D'ACTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DES ACTIONS DE LAD-SPL**

L'Agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, composée de Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA), Loire-Atlantique Développement-SPL (LAD-SPL) et du Conseil en Architecture d'urbanisme et environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44), accompagne au quotidien de nombreuses collectivités dans le Département de la Région des Pays de la Loire.

Plus particulièrement, LAD-SPL assiste le Département et les 17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour la conception, la réalisation, le suivi et la valorisation de la rédaction des projets de développement urbain, touristique, économique et environnemental. En tant qu'outil d'expertise au service de l'aménagement local, la spécificité de Loire-Atlantique Développement est de relier la stratégie à l'action opérationnelle avec la mise en œuvre de stratégie partagée avec l'ensemble des parties prenantes « de la commune au grand territoire ». Depuis sa création en juin 2013 et, plus particulièrement, avec la mise en œuvre de la loi Notre, l'Agence est sollicitée par des communes ou de groupements de collectivités autres que les EPCI déjà actionnaires pour les conseiller, les accompagner dans la réalisation d'études ou réaliser pour leur compte des équipements publics. Or, et conformément à l'article L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, seuls les actionnaires de LAD-SPL peuvent bénéficier du large panel de prestations d'ingénierie proposées par l'agence dans le cadre d'une relation dite de « quasi-régie ».

C'est pourquoi le Conseil départemental a souhaité répondre aux attentes des élus locaux, de leur territoire et de l'ensemble des acteurs publics et, à cette fin, et a proposé d'ouvrir le capital de LAD-SPL à l'ensemble des communes et groupements de collectivités territoriales (autres que les 17 EPCI déjà actionnaires) en cédant un nombre global de 600 actions sur les 2.878 qu'il détient. Chaque commune ou groupement de collectivités autres que les 17 EPCI déjà actionnaires se voient ainsi offrir la possibilité d'acquérir 3 actions à 100 € l'unité (valeur nominale), soit un coût limité à 300 € par nouvel actionnaire.

La cession de ces 600 actions représentant 10 % du capital se fera progressivement en fonction des demandes de prise de participation des collectivités.

Le Conseil d'administration de LAD-SPL a validé le 23 mai 2018 la proposition d'ouvrir son capital aux communes et groupements de collectivités précités.

Pour permettre une représentation des communes et des dits groupements au sein du conseil d'administration (le nombre d'action cédé ne permettant pas une représentation directe), le Département a décidé corrélativement de ramener le nombre de sièges d'administrateurs détenus par lui de 8 à 7 et d'affecter ainsi le siège d'administrateur libéré à l'assemblée spéciale regroupant les collectivités actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au sein du conseil d'administration.

Le règlement intérieur de ladite assemblée a été modifié en conséquence pour que ce siège d'administrateur soit réservé à l'un des représentants communs des communes et groupements de collectivités territoriales autres que les EPCI, les trois sièges de représentant commun existants étant conservés par les 11 EPCI ne bénéficiant pas d'une représentation directe.

Par l'entrée au capital de LAD-SPL, dans les conditions précitées, notre collectivité aura ainsi accès aux prestations d'ingénierie publique proposées par LAD-SPL dans le cadre d'une relation de quasi-régie, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Catherine se porte volontaire pour participer aux échanges et demandes.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 et suivants, suivants et L 1531-1,

Vu les statuts de Loire-Atlantique Développement-SPL,

**D'APPROUVER** l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LAD-SPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €,

**D'APPROUVER** le versement de la somme de 300 €, en une fois,

**DE DESIGNER** Monsieur le Maire représentant au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun,

**AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le 17/09/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_066-DF

### Intercommunalité

SIVOM :

-Report de la Présentation d'Anne Rullier sur la maison « France Services » au prochain conseil municipal.

-Explosion des effectifs sur les 5 communes pour la périscolaire et les mercredis (entrainant des heures complémentaires animateurs et surcout au SIVOM).

-Suite aux élections municipales de Trans sur Erdre (19-26/9/21), élection d'une nouvelle présidence au prochain comité sivomal. Jérôme indique qu'il souhaite se présenter pour cette fonction.

COMPA : reprise des réunions en présentiel pour les représentants de commissions.

CCAS – point Divadom par Saïd KADDAR :

Saïd K présente les travaux du comité de pilotage avec les acteurs du dispositif : CHEL (centre hospitalier Erdre et Loire, hôpital et 4 EHPAD), l'EAAR du CHEL (équipe d'appui en adaptation et réadaptation), CLIC (centre local d'intervention et de coordination), les EHPAD, CCAS, SSIAD (services infirmiers à domicile), ASSIEL d'Ancenis Loirauxence et Ligné, SAAD (service d'aide à domicile), ADAR, ADT44, ADMR, Général des services (aide à domicile).

Mis en place pour le maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie (>60ans habitantes dans le secteur de la COMPA). L'objectif est de proposer et mettre à leur disposition un panier de prestations modulables et adaptées à leurs besoins dans le cadre d'un accompagnement global, comme elles pourraient en bénéficier en EHPAD (écoute personnalisées et visites en heures tardives, accueil d'urgence, soutien...).

Tous les professionnels de santé peuvent solliciter le DIVADOM

## **Informations**

-France Telecom : il n'y a plus de connexion disponible sur la commune et FT ne veut pas investir pour en créer d'autres, en attente de la fibre (2025). AP/JP propose d'adresser un courrier au directeur Collectivités territoriales chez ORANGE NANTES.

-Travaux GRDF : branchements pour les usines de méthanisation.

### Courriers

-courrier de l'association SoVnoter Gréhondière : demande un positionnement plus clair des élus-envisager une délibération sur l'opposition à l'implantation de futurs éoliennes.

Françoise rappelle qu'on ne peut pas s'opposer à l'implantation sur les terrains privés

-courrier du ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports lu par AP : au sujet du CLA (contrat local d'accompagnement) mis en place au collège Louis Pasteur (Vallons de l'Erdre).

Autres : Françoise et Jérôme ont participé à une réunion avec la nouvelle directrice du collège et les représentants au sujet des subventions du département pour les sorties scolaires restreintes au département. Jérôme en a profité pour parler du CLA avec la nouvelle principale.

Non préemptions : Présentation des non préemptions sur deux terrains.

## **Questions diverses**

Fin de séance : 21h53

Page de Signatures

PAGEAUD	Arnaud	
ROUIL	Catherine	
SQUELARD	Jérôme	
BEATRIX-BALLET	Lydia	
LIRONDIERE	Florent	
ANCIAUX	Nathalie	
ROUSSEAU	Aurélie	
CHEREL	Françoise	
RULLIER	Anne	
KADDAR	Saïd	
DOUET	Nathalie	
BOURE	Dominique	
PROUX	Raphaël	
LE HENAFF	Olivier	
ROBERT	Samuel	
DUPONT	François	
PAILLUSSON	Freddy	
GUILLOTEAU	Flavie	
GAUTREAU	Violette	